RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260210-2026_06_02_03-DE

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER

Séance du vendredi 06 février 2026

20 heures

Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION

2026 06 02 03 Renouvellement de la ligne de trésorerie (aménagement du bourg)

Par délibération en date du 14 mars 2025 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à souscrire auprès du crédit agricole une ligne de trésorerie de 300000 € afin de pouvoir payer les entreprises intervenues pour la réalisation des travaux du bourg.

La ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin de fonds ponctuel. Il s'agit d'un droit de tirage permanent dont bénéficie la collectivité auprès de l'organisme prêteur dans la limite d'un plafond et d'une durée négociée dans le contrat et avec une mise à disposition immédiate des fonds.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 200000 € auprès du Crédit Agricole pour une durée de 12 mois.

Le conseil municipal décide par :

Présents	10	Pouvoir	0	Votants	10	Absent	0
Voix pour	10	Voix contre	0	Abstention	0		

D'AUTORISER Monsieur le Maire à renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 200000 € auprès du Crédit Agricole pour une durée de 12 mois.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire

Hélène BAHEZRE

MAIRIE DE SAINT-PÉVER 22720 Côtes d'Armor

Le Maire

Jean JOURDEN